



**Vous souhaitez refaire vivre l'univers captivant des pinups ?  
Participez au défilé vintage qui élira la plus belle prestation costumée  
lors de la célébration de la libération de Pignans.  
Laissez parler votre créativité et votre originalité !**

**Que vous préférerez les coiffures vintages, les robes à pois, les tatouages rock'n'roll, ou les  
accessoires extravagants, tout est permis !**

**Nous voulons voir votre propre interprétation de cette icône intemporelle.  
Pas de critères de beauté conventionnels ici,  
nous célébrons la diversité sous toutes ses formes. Alors, n'hésitez plus !**

**Pour participer, remplissez le formulaire ci-dessous avant le 12 août.**

**Édition 2023 : Mercredi 16 Août juillet à 20h**

**Concours ouvert à partir de 16 ans**



**Service événementiel - Mairie de Pignans  
7 place de la mairie  
evenements@pignans.fr | 04 94 13 54 90**

**Coordonnées :**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance (joindre une copie de votre pièce d'identité) : \_\_\_\_\_

**Attention : les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée**

**Déclaration sur l'honneur :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. En cas de fausse déclaration, je m'expose à l'exclusion immédiate de l'événement.

J'accepte de figurer sur des photos qui pourront être publiées dans un cadre non-commercial sur les différents supports de la Municipalité.

Date : \_\_/\_\_/2023

Signature :

*(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

**Formulaire à retourner avant le 12 août 2023 à l'accueil de la mairie**  
**ou par mail à [evenements@pignans.fr](mailto:evenements@pignans.fr)**

**Règlement Général sur la Protection des Données :** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale :



## AUTORISATION PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE POUR LES MINEURES

Je soussigné(e) Madame/Monsieur\* \_\_\_\_\_  
Demeurant \_\_\_\_\_  
et agissant en qualité de mère/père/tuteur\*, autorise Mademoiselle \_\_\_\_\_  
demeurant \_\_\_\_\_

à participer à l'élection de Miss Pign'up qui aura lieu le 16 août 2023 à l'occasion de la commémoration de la libération de Pignans

1. Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.
2. J'accepte que mon enfant figure sur des photos qui pourront être publiées dans un cadre non-commercial sur les différents supports de la mairie.
3. Je fournis une copie de ma pièce d'identité et celle de mon enfant (ou copie du livret de famille).

Fait à \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_/\_\_\_/2023

Signature :  
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

**Règlement Général sur la Protection des Données** : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données - 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : [donnees-perso.rgpd@pignans.fr](mailto:donnees-perso.rgpd@pignans.fr)



# REGLEMENT

# MISS PIGN'UP

**ORGANISATION** : L'élection Miss Pign'Up est organisée par la commune de Pignans. L'élection se déroulera le mercredi 16 août 2023 à partir de 20h sur le podium de la place des écoles.

**CANDIDATURE** : La participation à l'élection de Miss Pign'Up est gratuite, et ouverte à toute personne physique majeure (ou de plus de 16 ans avec autorisation parentale) de sexe féminin. La demande d'inscription devra se faire en remplissant le formulaire joint au règlement et à envoyer à l'adresse suivante : 7, place de la mairie 83790 Pignans ou par email : [evenements@pignans.fr](mailto:evenements@pignans.fr)

La date limite des dépôts de candidature est fixée au 12 Août 2023.

## **L'ELECTION** :

Le jour de l'élection, chaque candidate devra se munir de vêtements et d'accessoires de son choix pour le défilé.

Des lots seront remis aux gagnantes (Une Miss et deux dauphines).

Toute absence entraînera la disqualification de la candidate.

## **DEROULEMENT DE L'ELECTION** :

L'élection se déroulera en public, sur un podium.

Un jury, composé de 6 personnes, attribuera sa note en fonction de plusieurs critères :

- Tenue, maquillage et coiffure
- Sourire
- Éléance
- Manière de s'exprimer en public

## **MEDIATISATION DE L'EVENEMENT** :

La participation à l'élection pourra être filmée, photographiée et les voix enregistrées.

Les candidates assument totalement le fait que ces images et enregistrements pourront être diffusés sur les différents supports de la municipalité.

## **ANNULATION** :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement, pour quelque raison que ce soit, sans aucun dédommagement et sans besoin de fournir une explication.

## **CONTACT ORGANISATION** :

Service événementiel | Mairie de Pignans 7 place de la mairie [evenements@pignans.fr](mailto:evenements@pignans.fr) | 04 94 13 54 90

